



**PROCÈS-VERBAL**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**du lundi 06 juillet 2015**

L'an deux-mil-quinze, le 6 du mois de juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

**Présents :**

Mmes et MM. BAUDOUIN Noël, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, PRATS Sylvie, BOURDIN Jean-Pierre, BESNARD Christelle, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, DEMION Pierre-Yves, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BROISIER Sylvia, HERMENIER Stéphane, MARTEAU Josette, BARILLÉ Christian, DOUBLARD Isabelle, BARREAU Bruno, COLLARD Cynthia.

**Absent(s) excusé(é-s) :** Néant

**Absent(s) :** Néant

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08/06/2015**

M. Barreau regrette que le procès-verbal ne retranscrive pas la possibilité de mettre en demeure M. Favreau, paysagiste, s'agissant de tas de déchets verts. Madame le maire fera un courrier à Monsieur Favreau lui demandant de faire le nécessaire rapidement.

A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame HOTTON Anne est désignée secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR :**

**PREAMBULE**

- Présentation du dispositif de revitalisation du centre-ville par Madame Anne QUINTIN, responsable du pôle habitat de la CASLD.
- Présentation d'un projet d'entreprise par M. BLOUDEAU

**ORDRE DU JOUR**

1. Taxe d'aménagement – forme de la délibération précédente ;
2. AFR Neuillé-Vivry – régularisation de la demande exceptionnelle d'équilibre financier 2014 ;
3. Centre hospitalier de Saumur – avenant n°2015/1 à la convention de mise à disposition d'un médecin de santé au travail ;
4. Avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) – consultation des conseils municipaux ;
5. Vente de terrain.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Rapport des vice-présidents des commissions municipales ;
- Cimetière – aménagement de caves-urnes ;
- ...

Dans l'attente de M. Jackie GOULET, Madame le Maire décide de commencer les points inscrits à l'ordre du jour, et d'entamer la présentation du dispositif de revitalisation du centre-ville le moment venu.

### **DCM N° 2015-07-055 - modification du taux de la taxe d'aménagement**

Monsieur SOURDEAU donne lecture des instructions reçues de l'unité ADS DDT 49.

Dans la DCM n°2015-06-047 qui concerne la modification du taux de la taxe d'aménagement à compter du 1er janvier 2016 ; il est fait mention que cette délibération est prise pour **pallier** l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Il est rappelé que la part locale de la taxe d'aménagement est destinée à la section d'investissement et non à la section de fonctionnement.

Par conséquent, la délibération modifiant le taux de TA pour 2016 qui doit être prise avant le 30 novembre prochain ne doit pas faire allusion aux dépenses de fonctionnement de la commune.

De ce fait il est nécessaire de reprendre la même délibération, sans faire allusion aux dépenses de fonctionnement.

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération du 28 septembre 2011 instituant la taxe d'aménagement à 2,2% de part communale.

#### **Article 1 :**

Cette délibération annule et remplace la DCM n° 2015-06-047 du 08 juin 2015.

#### **Article 2 :**

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 2,5% à compter du 01/01/2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier le taux de la taxe d'aménagement qui sera de **2,5 %** pour la part communale à compter du 01/01/2016.
- **PRECISE** que la présente délibération sera :
  - transmise aux services de l'Etat concernés
  - transmise au Syndicat Mixte du Grand Saumurois
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

### **DCM N° 2015-07-056 - AFR Neuillé-Vivy - subvention exceptionnelle d'équilibre financier 2014**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des changements survenus à l'AFR Neuillé-Vivy.

Un nouveau bureau a été élu.

1. Présidente : CARTON Juliana.
2. Vice-président : MACÉ Philippe.
3. Vice-président : ROY Patrick.
4. Trésorière : POIVILAIN Mélanie.
5. Vice-trésorière : MOREAU Christine.
6. Secrétaire : BAUDRY Magali.
7. Vice-secrétaire : MENIER Laetitia.

Afin de mieux répartir les charges de travail, des commissions ont été créées :

1. Commission personnel.
2. Commission communication.
3. Commission jeunesse.
4. Commission finances.
5. Commission adulte.

Pour madame le Maire, ce nouveau bureau devrait rétablir la situation financière de l'association. Afin de suivre au mieux l'évolution, un compte-rendu sera établi à chaque réunion.

**Articler 1<sup>er</sup> :**

La présente délibération vient préciser et remplacer la ligne « association familles rurales Neuillé-Vivy (CEJ 2015) du tableau de la DCM N° 2015-02-022 du 23/03/2015.

**Article 2 :**

Les participations financières de la Commune de Vivy au bénéfice de l'AFR Neuillé-Vivy pour l'année 2015 s'articulent comme suit :

AFR Neuillé-Vivy <b>Subvention annuelle 2015:</b>	51 495,00 €
AFR Neuillé-Vivy <b>Subvention exceptionnelle d'équilibre financier 2014 :</b>	9 385,19 €
AFR Neuillé-Vivy <b>Subvention transport scolaire du mercredi de janvier à juin 2015</b>	1 540,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>62 420,19 €</b>

Cette subvention exceptionnelle d'équilibre financier 2014 est répartie en fonction du nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **OCTROIE** une subvention de 62 420,19 euros à l'AFR Neuillé-Vivy pour l'année 2015.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

**DCM N° 2015-07-057 - AVENANT N°2015/1 à la convention de mise à disposition du service de santé au travail du Centre Hospitalier de Saumur.**

Madame le Maire rappelle la convention actuellement en vigueur et présente l'avenant n°2015/1. Il en résulte une augmentation de 1 € par rapport à 2014 et 2015. Le montant d'une visite médicale pour un titulaire sera de 81 € TTC et de 41 € TTC pour un contractuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** ledit avenant N°2015/1,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer l'avenant et tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

**Arrivée de M. Jackie GOULET. Premier point du préambule. présentation du dispositif de revitalisation du centre-ville.**

Présentation des intervenants :

1. M. Jackie GOULET, vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat, de la prévention de la délinquance, des gens du voyage et du sport de Saumur Agglo.
2. Anne QUINTIN, chef du pôle habitat de Saumur Agglo.
3. Laurent COLOBERT, Directeur de l'ingénierie et de l'accompagnement des territoires (Département du Maine-et-Loire).
4. Laurence DESWARTE, chargée de mission territoire du saumurois (Département du Maine-et-Loire).

Madame le Maire annonce au conseil que l'amélioration de l'habitat existant est un axe d'actions prioritaire du Plan Local d'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement (CASLD). La CASLD souhaite poursuivre son engagement pour la réhabilitation du patrimoine bâti dégradé, vacant en centre-ville. Cette revitalisation doit être appréhendée à l'échelle de la commune, il s'agira dans un premier temps de retenir 3 à 5 communes volontaires pour participer au dispositif « Anjou Cœur de Ville ».

M. GOULET précise que lors du séminaire du 07/07/2014 l'habitat a été réaffirmé comme une des quatre grandes priorités de la CASLD. La problématique est de savoir comment utiliser le patrimoine existant. Il y a déjà eu une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) à ce titre. M. GOULET précise qu'il ne faut pas agir ni réfléchir au coup par coup mais avoir une dynamique et une stratégie globale pour former un tout qui a du sens à travers une véritable politique de planification.

Actuellement, plusieurs outils fonctionnent ensemble s'agissant de la consommation de l'espace (PLH de Saumur, le SCOT et bientôt peut-être le PLUi).

Vivy est la 4<sup>ème</sup> commune de la CASLD (derrière Saumur, Montreuil-Bellay et Allonnes). De ce fait, elle a toute sa place pour se porter candidate à cet appel à manifestation d'intérêt au dispositif de revitalisation du centre-ville « Anjou Cœur de Ville ».

M. GOULET précise que c'est une volonté de la CASLD de donner les outils et d'assurer l'accompagnement nécessaire pour une organisation dynamique d'aménagement du territoire avec au cœur de cette dernière la réhabilitation de l'habitat existant. Cette action est très importante pour favoriser l'emploi et les entreprises locales sollicitées pour les travaux.

M. Laurent COLOBERT présente l'outil opérationnel qui est proposé aux communes « Anjou Cœur de Ville ». L'objectif est de mieux gérer l'espace existant en d'autres termes il s'agit de « recréer la ville sur la ville ». Il s'agit d'un outil transversal articulé autour de quatre grandes étapes où la concertation avec la population à toute sa place.

- Etape n°1 : un plan de référence pour la stratégie urbaine du centre-ville
- Etape n°2 : un diagnostic détaillé du centre-ville
- Etape n°3 : une étude opérationnelle sur les périmètres retenus par la municipalité
- Etape n°4 : mise en œuvre du programme de revitalisation du centre-ville.

M. COLOBERT précise que des outils sont présents pour aider les propriétaires privés à réaliser les opérations nécessaires. Des moyens coercitifs existent également pour les y contraindre.

La revitalisation des cœurs de ville découle d'une politique volontariste de l'État. Il est pris pour exemple les villes de Pouancé et de Doué-la-Fontaine qui sont sélectionnées par le ministère du Logement dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI), dont l'objectif est de revitaliser les centre-bourgs ruraux. Pouancé et Doué-la-Fontaine, sont les deux seuls candidats retenus dans les Pays-de-la-Loire, parmi 50 autres villes françaises pour un budget gouvernemental estimé à 250 millions d'euros.

ETAPES	OBJECTIFS / FINALITES	MAITRISE D'OUVRAGE	MAITRISE D'OEUVRE	DUREE Estimation	Coût maxi /an Financements /an	Coût CASLD
<b>1 - Réalisation d'un plan de référence pour la stratégie urbaine du centre ville</b> Bilan – diagnostic partagé - prospective	Pour 3 communes (dont VIVY si candidature confirmée)	CASLD	Mission d'AMO confiée au CAUE (assistance à maîtrise d'ouvrage)	12 mois maxi pour les 3 communes retenues		45 000€ net (incluant l'adhésion de la CASLD)
<b>2 - Diagnostic détaillé du centre Ville</b> Repérage des îlots à enjeux de revitalisation (à la parcelle et à l'immeuble)	Constitue la 1 <sup>ère</sup> phase de l'étude pré-opérationnelle Proposer un projet urbain avec des périmètres d'action opérationnels et des outils adaptés aux problématiques identifiées	Commune inscrite dans le plan de référence	Bureau d'études spécialisé suite à une consultation Bureau d'études spécialisé suite à une consultation	18 mois (variable selon dimension du projet)	Estimation du coût potentiel pour Vivy : 60 000€/70 000 HT subventions : 50% montant HT ANAH + 25% montant HT plafonné à 12 000€ par le Département 49 + 25 % du montant HT, plafonné à 12 000€/ commune par la CASLD	
<b>3 - Etude pré-opérationnelle sur le ou les périmètres retenus par la commune</b>	- Proposition d'un projet architectural et urbain pour chaque périmètre - enquête préalable à la DUP - enquête parcellaire et notifications individuelles - définition des conditions de réalisation du programme (objectifs quantitatifs de logements à traiter, enveloppes de crédits à réserver auprès de l'ANAH, du Département ... action sur le commerce et l'artisanat, volet urbain ex : démolition, volet social ex : mesures de relogement)	Commune inscrite dans le plan de référence avec délégation de maîtrise d'ouvrage à la SODEME ou la SPLA de l'Anjou dans le cadre d'un mandat d'études + assistance du CG49 et du CAUE				
<b>NB : les étapes 2 et 3 pourraient être regroupées en une seule étape</b>						
<b>4 - Mise en œuvre du programme de revitalisation du centre ville</b>	Suivi – animation et réalisation	Commune inscrite dans le plan de référence	Mission de conduite d'opération	5 ans maxi	Montant : fonction de la dimension du projet souhaité subventions : 50% montant HT par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) + 25% montant HT plafonné à 17 500€ par le Département 49	

M. GOULET remarque que Vivy est une commune dynamique (projet de réhabilitation de la rue nationale, rénovation énergétique des bâtiments, etc...). Il précise qu'intégrer cette opération nécessitera sans doute de ralentir la cadence afin d'assurer une meilleure harmonisation et une meilleure cohérence des projets. Mais ce ralentissement sera au final rattrapé lors de la mise en œuvre des projets qui auront préalablement été coordonnées d'une façon optimale.

M. GOULET précise que la commune devra se positionner avant le 15 septembre 2015. Pour 2015, la CASLD a réservé une enveloppe de 50 000 € pour la mise en œuvre de ce plan d'action. Le projet de réaménagement de la rue nationale a tout intérêt à s'intégrer dans cette démarche opérationnelle globale « Anjou Cœur de Ville » et non l'inverse pour faire un « tout » cohérent.

La question est posée à Madame le Maire de l'articulation de ce projet avec celui de la CCI de Maine-et-Loire, pour Madame le Maire, aucun engagement financier n'a été pris avec la CCI pour le moment, le Conseil devra faire des choix en fonction des priorités.

Il est précisé que cette opération « Anjou Cœur de Ville » existe depuis un peu plus d'un an et que certaines communes en sont à leur deuxième étape comme la commune de Châteauneuf sur Sarthe.

Madame le Maire propose au conseil de se positionner lors de la prochaine séance du mois de septembre 2015. Il faudra prévoir une réunion de la commission « Urbanisme – Bâtiments – Accessibilité – Cimetière » afin de faire un recensement des maisons et du centre bourg.

#### **Présentation d'un projet d'entreprise par M. BLOUDEAU**

Monsieur BLOUDEAU a sollicité Madame le Maire pour présenter un projet d'entreprise au Conseil. Monsieur BLOUDEAU n'étant pas prêt, a annulé son intervention.

#### **DCM N° 2015-07-058 - avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) - avis du conseil municipal.**

Madame le Maire donne lecture du courrier du Préfet de Maine-et-Loire en date du 29 mai 2015. Plusieurs dominantes ressortent du débat, Longué-Jumelles a refusé l'avant-projet du Préfet ainsi que la commune de Noyant ; la loi NOTRe n'étant pas promulguée il semble difficile aux conseils municipaux de se prononcer sur un projet sans en connaître les obligations minimales préalables. La commune de Vivy est favorable à l'entrée du longuéen et du noyantais à condition qu'ils y soient favorables.

Après avoir pris connaissance du cadre général, du projet de SDCI de Maine-et-Loire, et des propositions de réorganisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DONNE** un avis **FAVORABLE** à l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de Maine-et-Loire,
- **PRECISE** que le conseil est favorable à l'entrée du Noyantais si le Noyantais est d'accord.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

**DCM N° 2015-07-059 – vente d'une partie du chemin rural n°32**

Lors de la précédente réunion, il a été décidé que le chemin vendu à Premier Tech Faliénor serait vendu 2.75 € HT le m<sup>2</sup> sur la base estimée à 3200 m<sup>2</sup> pour un prix global de 8000 € HT.

Or, suite aux nouvelles mesures qui ont été prises par le cabinet de géomètres-experts « Lecouteux Branly Lacaze » la base n'est pas de 3200m<sup>2</sup> mais de 4000m<sup>2</sup>. Par conséquent, il convient de préciser le montant global du prix de la vente d'une partie du chemin rural n°32 et non au mètre carré. En effet, Madame le Maire précise que cette opération n'a pas pour but de générer un bénéfice financier mais de couvrir des travaux de voirie (réfection de chemin en bicouche, création de place PMR devant l'école et devant la salle de loisirs des Bassauges, création de dos d'ânes rue Maurice Ravel). De ce fait il est nécessaire de s'engager sur un prix forfaitaire global.

**Article 1<sup>er</sup> :**

Cette délibération annule et remplace la délibération N°2015-06-044 du 8 juin 2015.

**Article 2 :**

Considérant l'intérêt de vendre cette partie du chemin rural n°32 au vu du projet d'extension de l'entreprise Premier Tech Faliénor et au vu de la création d'emplois qui en résulte et suite aux mesures prises par un géomètre, Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix d'achat forfaitaire à 8 000 euros HT pour la partie du chemin rural concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente d'une partie du chemin rural n°32
- **FIXE** le prix de vente forfaitaire de la partie du chemin à vendre à 8 000 euros HT
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

**Questions diverses :****Cimetière – aménagement de cave-urnes**

Monsieur SOURDEAU présente un projet d'aménagement de cave-urnes pour le nouveau cimetière.



Ce projet permet d'offrir aux administrés une alternative à la crémation et à l'inhumation en caveau. Il est précisé que ce type d'équipement est de plus en plus demandé et utilisé. Le prix d'une cave-urne complète est estimé à 550 €. Le conseil émet un avis favorable à la poursuite de ce projet.

**Parcours santé – Stéphane HERMENIER**

Des négociations ont été engagées avec Proludic (qui a fait un effort de 10%) et Rondineau. Le meilleur ratio qualité semble revenir à Proludic. Le coût global est estimé à 9300€. Monsieur HERMENIER précise que l'ACL fera une aide financière à la commune de Vivy de 7000 € soit plus de 75% de prise en charge. Des demandes de subventions sont à l'étude.

Réunion avec le commercial de Proludic mercredi 8 juillet 2015 afin de faire le tour du plan d'eau des Monteaux.

### **Commission sports – Thierry NAUDIN**

- Une réunion a eu lieu le 23/06/2015 avec toutes les associations afin de faire le bilan de l'année. Un point matériel a été fait.
- La problématique de la salle de sport a été évoquée, M. Philippe MARCHAND, économiste, a été contacté, un devis sera demandé sur ces prestations. Selon lui, la dégradation du sol est normale et non liée à l'humidité, les travaux pourraient débuter début 2016. Des demandes de subvention sont à l'étude.
- Marché des producteurs de pays : le bouche à oreille fonctionne. Les quatre communes participantes repartent pour 2016 en changeant l'ordre de 2015. Reste à voir si la commune de Brain sur Allonnes souhaite rejoindre ce groupe.
- Prochain marché à Villebernier vendredi 10 juillet.

### **Commission « Communication – Information – Accueil – Culture », Vice-présidente Mme Anne HOTTON**

Les nouvelles vétusiennes ont été distribuées. A l'intérieur a été inséré un dépliant de souscription pour la Fondation du Patrimoine.

Gospel : 80 personnes étaient présentes. Se pose la question de l'organisation de la promotion d'un tel évènement pour attirer plus de spectateurs.

29 juin 2015: réunion site internet avec Benoit de Terre de Pixels. Les choses avancent. Il a été vu l'ensemble du site et la navigation sur les différentes pages est désormais possible. Il y a encore du travail. La volonté est que le site soit mis en ligne au mois de septembre. En conclusion, il faut terminer les articles au plus vite. Quelques problèmes avec différents navigateurs internet ont été constatés concernant l'apparence du site.

### **Commission « Voirie – Environnement – Site des Monteaux – Signalétique » du 15 juin 2015, vice-président Jean-Pierre BOURDIN**

- Visites du cimetière
- Fleurissement rue des Bassauges
- Etat de la rue Jean Moulin (réflexion sur l'éclairage, la voirie et les trottoirs).
- Aire de jeu clos des Bassauges
- Travaux rue Montesquieu
- Balisage des bouches d'arrosage
- État des routes et chemins –
  - Prévoir dérasement rue de la Russie (septembre 2015) ;
  - Gravillonnage rue des épinettes ;
  - Busage du fossé de M. Petit pour octobre 2015
  - Travaux cimetière aménagement de caveau et installation d'un drain, fin août début septembre
  - Fossés à consolider rue des douves et ZA.
- Intervention PNR sur la signalétique

Rappel de la réglementation suite à un diagnostic effectué par le PNR dans le secteur de la Ronde et sur la RD 347

Si l'affichage publicitaire est interdit en PNR, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des agglomérations, les pré-enseignes bénéficient actuellement (et pour très peu de temps), d'une autorisation dérogatoire sous réserve :

- que la dimension n'excède pas 1.50 m<sup>2</sup> (1 m x 1.50 m)
- qu'elles soient situées dans un rayon de 5 km autour de l'activité annoncée
- qu'elles soient placées hors agglomération et à + de 5 ml de la chaussée avec accord des propriétaires privés.
- de respecter le nombre de pré-enseignes autorisées :
  - ° pour informer des personnes en déplacement : 4 par activité
  - ° pour signaler des services publics ou des services d'urgence : 2 par activité
  - ° pour signaler des monuments historiques : 2 par monument dans un rayon de 100 mètres
  - ° pour signaler la fabrication-vente de produits du terroir : 2 par activité.



A compter du 13 juillet 2015 la réglementation va devenir beaucoup plus restrictive. Ne subsisteront comme enseignes dérogatoires que celles qui annoncent :

- la fabrication ou la vente de produits du terroir local par des entreprises locales.
- des activités culturelles (mais pas leur commercialisation)
- des monuments historiques ouverts à la visite
- des opérations ou manifestations exceptionnelles à titre temporaire et qui ont un caractère culturel ou touristique.

Ce règlement législatif ne peut bénéficier d'aucun assouplissement. Le seul pouvoir qui reste à la collectivité territoriale est de se doter d'un R.L.P. (Règlement Local de Publicité) qui ne peut l'amender que par des règles plus restrictives.

La verbalisation est de la compétence du préfet, sauf en présence d'un R.L.P. où alors c'est le maire qui engage la procédure, Si verbalisation il y a, et après mise en demeure de déposer l'affichage sous 15 jours, l'annonceur peut être sanctionné par le recouvrement d'une astreinte de 203,22 € par jour au bénéfice de la commune.

Donc à compter du 13 juillet 2015 les hôtels, les commerces, les restaurants, les garages, les stations de carburant ne pourront plus se signaler par des pré-enseignes. A eux de trouver d'autres moyens de communication.

#### **Pour info : diagnostic établi en décembre 2014**

- 20 panneaux légaux aujourd'hui, jusqu'au 13/07/2015
- 17 panneaux illégaux
- 2 panneaux légaux qui resteront autorisés après le 13 juillet
- 6 panneaux incertains

#### **Enquête publique :**

Une enquête publique est lancée concernant l'échange de chemin avec M. Dublé ainsi que la vente d'une partie du chemin rural n°32 à Premier Tech Faliénor. M. FROUMENTY, commissaire enquêteur a été nommé.

#### **Patrimoine - Château des Coutures**

M. et Mme Jean Proudhon propriétaire du château des Coutures ouvrent leur bien à la visite du lundi 20 juillet au vendredi 28 août 2015 inclus de 11h à 17h pour un prix d'entrée de 6 euros.

#### **Maison des Assistantes Maternelles**

Monsieur TAUGOURDEAU Député-Maire a demandé une subvention de 10 000 € au ministère de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire.

#### **Participation citoyenne**

Le dispositif participation citoyenne est effectif à Vivy depuis le 01/07/2015. Il y a environ 35 citoyens référents. Un groupement d'achat sera formé pour l'acquisition des panneaux d'indication. 15 nouvelles inscriptions sont en cours.

#### **Meilleur Apprenti de France 2014**

Le département de Maine-et-Loire informe la commune que M. CAPITAIN Julien demeurant 3 impasse des Lilas à Vivy fait partie des 180 lauréats du concours départemental des meilleurs apprentis de France.

#### **Maison Départementale des Sports - distinction du comité départemental**

Le club tennis de table de Vivy a obtenu les titres de :

1. Challenge « progression des joueurs » du département de Maine-et-Loire (1<sup>er</sup> club sur 77)
2. Champion de pré-régionale
3. Coupe de l'Anjou C4

#### **Aire de jeux clos des Bassauges**

La nouvelle aire de jeux du clos des Bassauges sera inaugurée ce jeudi 09/07/2015 à 18h30.

**Commission « Urbanisme – Bâtiments – Accessibilité – Cimetière », Vice-président M. Jean-Claude SOURDEAU**

- **MAITRISE D'ŒUVRE DE LA RUE NATIONALE**  
DIX HUIT CANDIDATURES ONT ETE RECUES, APRES VERIFICATION DES OFFRES, 5 ONT ETE RETENUES, NOUS ATTENDONS LE DELAIS DE RECOURS POUR LANCER L'APPEL D'OFFRES.
- **APPEL D'OFFRE LUMINAIRES DE LA SALLE DES BASSAUGES**  
4 REPONSES – SDEL SAUMUR –JURET SAUMUR - LESTABLE/MOLISSON CHINON ET LOIRELECTRICITE VIVY, LES DOSSIERS SONT A LA VERIFICATION AU BET NEAU
- **DOSSIER ECLAIRAGE DE LA RUE JEAN MOULIN ET RUE DES DOUVES**  
RDV CE JOUR AVEC Didier BRUAND DU SIEM, POUR UNE PRE-ETUDE DE L'ECLAIRAGE PUBLIQUE DE LA RUE JEAN MOULIN ET RUE DES DOUVES, NOUS AURONS CE CHIFFRAGE MI SEPTEMBRE.
- **DOSSIER SUBVENTION**  
LE DOSSIER SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PAYS DE LOIRE POUR L'AMELIORATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES BASSAUGES A ETE DEPOSE.
- **DOSSIER SOL SALLE DES SPORTS**  
PROPOSITION HONORAIRES POUR MISSION COMPLET SOL SALLE DES SPORTS DE Mr MARCHAND ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION 4200.00HT

Madame SABIN relaie la demande de M. LEBEAUPIN Albert pour l'installation d'un nouveau point de collecte s'agissant du tri sélectif. Madame HOTTON prend le dossier en charge.

**Maisons Fleuries – Christelle BESNARD**

La commission se **réunit** mardi 07/07/2015 dans la soirée.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 07 septembre 2015 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

**Délibérations du 06 juillet 2015**

<b>Numéro</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>
2015-07-055	06/07/2015	modification du taux de la taxe d'aménagement
2015-07-056	06/07/2015	AFR Neuillé-Vivy - subvention exceptionnelle d'équilibre financier 2014
2015-07-057	06/07/2015	AVENANT N°2015/1 à la convention de mise à disposition du service de santé au travail du Centre Hospitalier de Saumur
2015-07-058	06/07/2015	avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) - avis du conseil municipal
2015-07-058	06/07/2015	vente d'une partie du chemin rural n°32

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
BAUDOUIN Noël <i>1<sup>er</sup> adjoint</i>	
HOTTON Anne <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère municipale</i>	
NAUDIN Thierry <i>Conseiller municipal délégué</i>	
SABIN Sophie <i>Conseillère municipale</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller municipal</i>	
FRAYSSINES Marjorie <i>Conseillère municipale</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller municipal</i>	
BROISIER Sylvia <i>Conseillère municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller municipal</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère municipale</i>	
BARILLÉ Christian <i>Conseiller municipal</i>	
DOUBLARD Isabelle <i>Conseillère municipale</i>	
BARREAU Bruno <i>Conseiller municipal</i>	
COLLARD Cynthia <i>Conseillère municipale</i>	